

Ordre du jour
Assemblée communale extraordinaire du lundi 5 octobre 2020 à 20h00
à la salle de spectacles

Ordre du jour :

1. Discuter et approuver les modifications au règlement d'organisation et d'administration.
2. Prendre connaissance et adopter le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens.
3. Prendre connaissance et adopter le nouveau règlement de sécurité locale.
4. Voter un crédit de fr. 79'000.- pour l'assainissement du réseau d'eau potable des rues des Esserts et de l'Industrie y compris les travaux de génie civil et de surveillance ; financement par le fonds du service des eaux.

Les règlements mentionnés sous chiffres 1, 2 et 3 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'Assemblée communale au secrétariat où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal